



CENTRE NATIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

C. N. D. S.



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer du lancement de la campagne du CNDS pour l'année 2010.

La déclinaison territoriale des directives nationales en matière de développement du sport consiste en :

- ◆ L'accès aux pratiques sportives des publics éloignés : le développement des activités sportives en direction des jeunes socialement défavorisés (en particulier issus des quartiers prioritaires de la Dynamique Espoir Banlieue), l'accueil des publics handicapés dans les structures ordinaires (mixité des publics), le soutien à la pratique féminine dans les quartiers sensibles, le soutien aux initiatives en faveur de l'accès des femmes aux responsabilités. Cette action est une priorité du CNDS.
- ◆ Le dispositif de soutien financier aux jeunes désireux d'accéder à la pratique sportive.
- ◆ Le développement de l'emploi sportif.
- ◆ Les filières d'accès au sport de haut niveau.
- ◆ La formation des éducateurs, des juges, des officiels, des arbitres, des dirigeants.
- ◆ Le soutien aux projets sportifs visant explicitement la promotion de la santé par les activités physiques et sportives à tous les âges de la vie, et notamment en direction des adolescents (lutte contre l'obésité) et des adultes (lutte contre le vieillissement).
- ◆ Les pratiques familiales utilisant notamment les supports d'activité des sports de nature.
- ◆ La prévention et la lutte contre la violence et les incivilités dans le sport.
- ◆ Le développement durable et la protection de l'environnement.

La date prévue pour le dépôt de votre demande d'aide financière a été fixée, en accord avec le Mouvement Sportif,

- au 15 mars 2010 pour les Ligues Régionales et pour les Comités Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- au 22 mars 2010 pour les Associations sportives du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Je vous remercie pour votre engagement en faveur de votre discipline et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma meilleure considération.

Le Préfet
Délégué Territorial du CNDS

Pierre-Etienne BISCH

P.J. 1 annexe technique